

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-111 en date du 16 Juin 2021
Portant demande de subvention LEADER « Aménagement site de La Naute »**

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune Les Mars, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 10/06/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 44	Votants : 50	POUR : 50
Pouvoirs : 7	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 11	Exprimés : 50	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN, GRAVIÈRE, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. BERTHON à LE CORRE, SCARAMUCCIA à JAMME, SIMONET B à SIMONET V, GALINDO à VERDIER, VIRGOULAY à VENTENAT, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, PAYARD J à SIMON,

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, PERRIER F, D'HULSTER, BERGER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET, GLOMOT, DUBSAY.

Secrétaire de séance : Jacqueline GRAVIÈRE

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Présidente

Dans le cadre de l'enveloppe complémentaire qui pourrait être allouée pour les fonds LEADER, il est proposé de déposer un dossier portant sur l'aménagement du site de La Naute.

Les aménagements réalisés sur ce site pourraient bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 %.

Le plan de financement présenté est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS HT
Aménagement et travaux	80 000.00 €
RECETTES	
Subvention LEADER	64 000.00 €
Autofinancement	16 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210616-2021-111-DE
Date de télétransmission : 24/06/2021
Date de réception préfecture : 24/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention LEADER à hauteur de 80 % soit 64 000.00 € ;
- Prend acte que toutes les dépenses devront être engagées avant le 31 décembre 2022 ;
- Prend acte que la demande de paiement du solde devra intervenir avant le 30 octobre 2023 ;
- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 juin 2021
Pour copie conforme, le 24 juin 2021

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Patrice MORANÇAIS

